

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<b>FICHE DE POSTE</b>
	<b>Conseiller pédagogique départemental (CPD)</b>
Division du 1 <sup>er</sup> degré – DPE1D	Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 21 / 04 / 2017 à la DPE1D.
@ : dep@ac-mayotte.fr	

Le conseiller pédagogique départemental est un maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IENA dont il est un collaborateur direct. Sa mission est principalement d'ordre pédagogique. Il reçoit une lettre de mission qui sert de cadre à son évaluation.

**Textes de référence :**

Circulaire n°2015-144 du 21 juillet 2015 – BO n°30 du 23 juillet 2015 – Décret 2008-775 /2015-883

**Descriptif du poste et missions :**

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale adjoint au Vice-Recteur, le Conseiller Pédagogique Départemental promeut et développe les orientations éducatives ministérielles et académiques dans les écoles de l'Académie. Il participe à la mise en œuvre du projet académique en lien étroit avec les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux.

Missions du poste .

- Apporter à l'IENA une aide technique dans la mise œuvre des politiques ministérielles et académiques.
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de pilotage (bases de données, enquêtes,...)
- Représenter avec loyauté l'IENA dans le cadre d'instances de concertation, de commissions et de réunions partenariales.
- Participer au développement des relations avec les partenaires (parents, associations, collectivités territoriales, ...)
- Définir, impulser et accompagner des projets académiques auxquels sont associées les équipes de circonscription.
- Concevoir et diffuser des ressources didactiques et pédagogiques.
- Concevoir et conduire des actions de formation initiale, continuée et continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles...) répondant au cahier des charges académique.
- Organiser et mettre en œuvre les certifications professionnelles.
- Participer aux groupes de travail départementaux.
- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours au numérique. (M@gistère, ressources,...).
- Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IENA.

**Compétences requises :**

Exerçant les missions de conseil technique au sein du département, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées.

La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.

Savoir élaborer, concevoir et rédiger des projets à l'échelle du département, être apte à l'analyse et à la synthèse sont également nécessaires à l'exercice de ces missions.

**Profil attendu et certifications requises :**

Être titulaire du CAFIPEMF.

Avoir une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique.

**Divers :**

Des heures de présence pourront être demandées sur le temps des vacances des élèves afin notamment d'assurer des temps de formation continue. Un rapport d'activité sera présenté à l'IENA à la fin de l'année scolaire.